



Date de dépôt : 30 septembre 2026

Réponse du Conseil d'Etat
**à la question écrite urgente de Pierre Nicollier : Succès du CCA :
quelles conséquences pour les HUG ?**

En date du 4 septembre 2026, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Ouvert le 2 juin 2026, le Centre de chirurgie ambulatoire prévoit près de 1000 interventions dès la première année. Pour ce faire, il peut compter sur 10 salles d'opération. Cette institution permet de prendre en charge des patients en ambulatoire avec une structure de coûts adaptée à cette pratique. Pour rappel, le taux de couverture des blocs de chirurgie opératoire aux HUG était de moins de 60% (Q 4075-A).

Mes questions sont donc les suivantes :

- ***Combien de salles de chirurgie ambulatoire ont été fermées aux HUG ?***
- ***Combien de postes ont-ils pu être réalloués à d'autres unités ?***
- ***Quel est le montant d'économies réalisé en 2026 et prévu pour 2027 ?***

Que le Conseil d'Etat soit vivement remercié par avance des réponses qu'il apportera aux présentes questions.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le Centre de chirurgie ambulatoire de Genève (CCAG), issu du partenariat public-privé entre les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) et le groupe Hirslanden, a ouvert ses portes début juin 2026, soit 10 ans après le lancement du projet au conseil d'administration. Il s'intègre dans un programme plus vaste de développement de la chirurgie ambulatoire dans les nouveaux locaux de l'avenue Beau-Séjour 22-24, qui accueillent également, depuis juin 2026, le service d'ophtalmologie, les consultations de chirurgie de la main et du pied et de dermatochirurgie.

– *Combien de salles de chirurgie ambulatoire ont été fermées aux HUG ?*

Le transfert des activités de chirurgie ambulatoire au CCAG a impliqué la fermeture de 6 salles d'opération :

- 2 salles d'ophtalmologie;
- 2 salles de dermatologie;
- 2 salles du bloc opératoire de chirurgie ambulatoire (BOCHA).

– *Combien de postes ont-ils pu être réalloués à d'autres unités ?*

Les médecins qui opéraient aux HUG dans le périmètre des activités ambulatoires transférées opèrent désormais au CCAG, mais restent collaborateurs des HUG, tout comme les membres du *pool* d'anesthésistes.

Le transfert des activités ne s'est donc accompagné que du transfert de 34 postes de soignantes ou soignants et opératrices ou opérateurs de salles. Le projet ayant été largement anticipé, ce transfert s'est traduit par la suppression effective de 34 postes sur 2 ans, non réalloués à l'interne, mais n'a donné lieu à aucun licenciement, les postes concernés étant en grande majorité des postes temporaires ou à durée déterminée, et une partie des personnes qui les occupaient ont été réembauchées par le CCAG.

– *Quel est le montant d'économies réalisé en 2026 et prévu pour 2027 ?*

Sur un plan financier, les HUG ont transféré les recettes de facturation des interventions au CCAG, mais conservé les recettes liées aux points médicaux de leurs chirurgiennes ou chirurgiens et anesthésistes. Le solde net de perte de revenus est de l'ordre de 8 millions de francs. En parallèle, les charges ont été réduites d'un montant globalement équivalent (charges de personnel et charges d'exploitation), de sorte que l'ensemble du transfert sur une année pleine (2027) est estimé neutre. Une économie plus importante avait été envisagée, mais sa réalisation s'est heurtée au nécessaire doublement de

certaines charges, notamment de matériel, et à la suppression d'un nombre de postes inférieur aux 42 initialement prévus.

L'opération CCAG est donc neutre à ce stade pour les HUG, mais l'ambition de ce partenariat public-privé est que la structure soit rapidement bénéficiaire et que les HUG récupèrent 50% des résultats dégagés.

Sur un plan plus global, l'opération DECA (développement de la chirurgie ambulatoire) intégrant les autres volets ambulatoires sur le nouveau site se traduit par une augmentation de l'ordre de 3,5 millions de francs des charges de fonctionnement en 2027. Cette augmentation est essentiellement due au loyer du nouveau site, dont la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CEPG) est propriétaire et qui s'élève à 2,9 millions de francs par an. L'ensemble de ces impacts a été absorbé par les mesures d'économies de plus de 37 millions de francs qui ont été intégrées au budget 2027 des HUG.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

Le vice-chancelier :
Patrick FERRARIS

La présidente :
Anne HILTPOLD